



EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 7 JUILLET 2022

Convocation du ----- 30 juin 2022
Nombre de Conseillers en exercice ----- 29
Nombre de Conseillers présents ----- 24
Nombre de votants ----- 29

N° de l'acte : 220707D005
Classification : 7.1.2 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGNÉ se sont réunis, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents :

M. PERRION - Mme CORDIER - M. ROBIN - Mme FEUILLÂTRE - M. BLAISE - Mme PRONO - M. BOURGET - Mme ROZÉ - M. FAGARD
Mme BÉRIHAULT - M. LERAY - Mme CAIVEAU - M. BESNARD - Mme SIDDI - M. GROIZEAU - M. HÉAS - M. LEBRETON - Mme DEVAIS
Mme VASSAULT DUVAL - M. NIEL - Mme GAULT - M. ROUSSEAU - Mme JOURDON - M. TOURNEFIER.

Étaient absents excusés :

M. KERLOC'H (pouvoir à M. le Maire) - Mme MENET (pouvoir à Mme BÉRIHAULT) - Mme BOILÈVE (pouvoir à Mme JOURDON)
Mme BRIHAULT (pouvoir à M. NIEL) - M. MATHÉ (pouvoir à M. BOURGET).

Secrétaire de séance : Mme JOURDON

FINANCES – MODIFICATION AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Par délibération en date du 24 mars 2022, le Conseil municipal a délibéré sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021, pour le budget principal et les budgets annexes.

Suite à des erreurs matérielles constatées dans la précédente délibération, il est demandé au Conseil municipal de délibérer à nouveau sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

Ceci exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2021 :

	Commune	Espace culturel	Locaux professionnels
Résultat de fonctionnement :			
▪ Recettes 2021	5 322 432,70 €	174 104,80 €	85 500,00 €
moins			
▪ Dépenses 2021	4 517 929,91 €	177 093,05 €	75 660,61 €
Résultat de l'année 2021	804 502,79 €	-2 988,25 €	9 839,39 €
Résultat 2020 reporté	487 176,45 €	8 533,46 €	-220,00 €
Résultat cumulé 2021	1 291 679,24 €	5 545,21 €	9 619,39 €
Affectation proposée en 2022 :			
▪ art. 002 (dépenses de fonctionnement)	/	/	/
▪ art. 002 (recettes de fonctionnement)	500 000,00 €	5 545,21 €	9 619,39 €
▪ art. 1068 (recettes d'investissement)	791 679,24 €	/	/

Pour extrait conforme.

Le Conseiller régional - Maire,



Maurice PERRION